livre. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que nous demandions, c'était d'enlever de la loi l'obligation si absurde de rouler le tabac. Cette déclaration a été ac cueillie en chambre par des bravos frénétiques. La culture du tabac n'intéresse directement que notre province, mais les arguments donnés antérieurement avaient été si positifs et si concluants, que toute la chambre a fini pour y prendre un vif intérêt.

va être aboli. Le Gouvernement, désireux de protéger le manufacturier du tabac canadien en même temps que le producteur, a réduit à 8 cents par livre, au lieu

de vingt cents qu'il était.

"Lo tabac étranger manufacture paie vingt cents de droit au gouvernement. C'est donc une protection de 12 cents par livre pour le tabac du pays. Cela suffit pour lui assurer un marché avantageux. N'importe qui voudra acheter du tabac canadien pour le vendre à la manufacture, pourra le faire en prenant une licence qui ne coûtera rien.

" J'espère que de nombreuses manufactures de tabac canadien vont s'établir. Il en fandrait au moins uno par trois comtés. La culture du tabac va s'amélio source de richesse pour le pays.

"J'attache à cette question une grande importance et vous vous expliquerez facilement pourquoi le gou-

vernement a hésité avant de l'aborder.

" La consommation du tabac canadien va diminuer celle du tabac étranger. Or ce dernier fournit près de \$2,000,000 au trésor. C'est un revenu de l'Etat qui va nécessairement diminuer, et l'on conçoit que les gouvernants no scraient pas justifiables de diminuer à la légère les ressources à leur disposition pour faire marcher la machine gouvernementale. Puis la tabac, par un grand nombre, est considéré comme affaire de luxe, et c'est l'un des articles que l'on peut imposer sans injustice. Voilà le point de vue du trésor.

" J'insiste sur ce fait que le cultivateur va pouvoir cultivor et vondre son tabac en feuille sans taxe, sans licence, sans inspection ni surveillance quelconque, et que le manufacturier n'aura que 8 cents au lieu de 14

payer par livre. "A nous maintenant de profiter de cela, et d'établir des manufactures. De nombreux traités vont être publiés pour enseigner l'amélioration de cette impor-

tante culture."

Le mode de culture du tabac et de le préparer d'une manière convenable pour l'offrir en vente sur nos marchés, laisse beaucoup à désirer de la part de ceux qui so livrent à cette culture, et il serait nécessaire que nos Gouvernements fissent les frais de la publication de traités sur la culture du tabac. Comme le fait remarquer anjourd'hui un de nos correspondants, en ferait acte de justice en choisissant pour cela le traité publié par M. Ls-N. Gauvreau. Ce Monsieur qui a une expérience pratique sur la culture du tabac, serait dis posé à publicr uno troisième édition de son traité sur la culture du tabac, considérablement augmenté, avec addition de nombreuses gravures dans le texte.

Un Acte à l'esset d'enlever les droits sur les billets promissoires, traite et lettres de change a été reux choix que l'on a fait de son successeur. Personne sanctionne par Son Excellence le Gouvernour Général, plus que nous peut-être n'a été plus à même d'appre-

les timbres à apposer sur les billets promissoires, traites et lettres de change ne sont plus obligatoires.

La taxe a été au si enlevée sur le thé et le café venant des pays qui les produisent.

Comme nos lecteurs le savent déjà, mercredi, 8 mars, avait lieu l'ouverture de la 1ère Session du ome Parlement de la Province de Québec. L'élection d'un président à l'Assemblée Législative n'ayant pas " Ainsi le droit de 4 cents sur le tabae en feuilles alors eu lieu, la lecture du Discours du Trône fut remise au lendemain.

En co qui concerne l'agriculture et les industries qui s'y rattacheut tout particulièrement, voici ce que

nous lieons dans ce discours:

..... "L'industrie des mines, des bois, des phosphates, des sucres, des beurres et fromages, subit en co moment une transformation qui a déjà produit des résultats considérables, et mon gouvernement se propose de donner un nouvel élan a ce mouvement, par d'autres mesures d'encouragement, lesquelles tendront à assurer la prospérite générale, et à stimuler la colonisation de nos terres incultes.

" Parmi ces encouragements, se trouve d'abord l'institution d'une école des mines, sous la direction rer et prendre de grandes proportions, et devenir une de professeurs recommandes, puis celle d'écoles spéciales, pour l'utilisation des produits de la ferme."

> Nous partageons pleinement les reflexions que fait notre confrère du Courrier du Canada, à ce sujet. Voici ce que nous lisons dans ce journal:

> " L'agriculture n'a pas été oubliée dans ce discoursprogramme.-On doit travailler à utiliser les produits de la ferme. Tant mieux donc, car il y a beaucoup à faire dans ce sens là. Une proposition que nous avons déjà faite est celle d'établir une ou deux écoles de laiterie, afin de rendre nos cultivateurs compétents dans la fabrication du heurre et du fromage.

> "Le Gouvernement, toujours sur le même sujet, ne devrait pas oublier non plus de nommer quatre ou cinq conférenciers, afin de donner aux cercles agricoles dejà existants une vitalité plus grande encore. Il y a anjourd'hui de 25 à 30 de ces institutions, et il est impossible qu'un seul homme, malgré toute sa bonne volonté, puisse répondre aux demandes qui lui

sont adressées.

"Le peuple est avide d'entendre ces conférenciers agricoles. Un étranger est généralement mieux apprécié, mieux écouté qu'un resident. Le proverbe qui dit "que personne n'est prophète dans son pays, n'aura jamais de meilleure application qu'en agriculture. Il ne faut pas cependant s'exagérer la portée de cet adage populaire.

"Uno écolo des mines sera uno excellente institution, pourvu qu'elle soit conduite par des hommes experts. Or, il n'y a personne dans la province qui soit apte à mener à bonne sin une œuvre aussi utile. Nous ne voyons que les Frères de la doctrine chrétionno qui possèdent dans leur ordre les éléments convenables pour mener à bonne fin cette institution...."

L'honorable M. Elizée Dionne, ministre de l'agriculture el des travaux publics.—Toat on regrettant la résignation de l'Hon. M. J. J. Ross à cette importante position, nous ne pouvons que nous réjouir de l'heuet en consequence à partir du 4e jour de mars courant cier les bonnes dispositions qu'entretient l'Hon. M.